



FICHE D'AUTORISATION PARENTALE

Saison 20 / 20

L'accueil des enfants se fait dix minutes avant le début du cours. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant avant de laisser leur(s) enfant(s).

L'enfant doit se changer dans les vestiaires hors présence d'adulte. La tenue normale est un *keikogi* (tenue d'entraînement) blanc avec ceinture blanche et des *zori* (sandales). Une tenue de sports (type survêtement) sera cependant acceptée en début d'année et pour les cours d'essais. Tous les accessoires (montre, bijoux, etc.) doivent être déposés avant de monter sur les tatamis.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (*Rayer les mentions inutiles*) :

Prénom, Nom :

Père, Mère, Tuteur légal (*Rayer les mentions inutiles*)

de l'enfant (Prénom, Nom) :

- Autorise mon enfant à pratiquer l'Aïkido au dojo du Dôme du Glandasse pour la saison.

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

C'est le médecin du SAMU et/ou le médecin ou chirurgien hospitalier qui prendront en urgence, conformément à loi, la décision en fonction de l'état de santé de l'enfant si l'autorisation éclairée des parents ne peut être obtenue. Un enfant mineur ne peut sortir seul de l'hôpital, il doit être accompagné de sa famille.

- Autorise / n'autorise pas (*Rayer la mention inutile*)

mon enfant à arriver seul au dojo et à en repartir seul à la fin du cours.

Si l'enfant n'est pas autorisé à quitter le dojo seul, noter ci-dessous la liste des personnes (nom et téléphone) autorisées par le responsable légal de l'enfant à venir le chercher. Dans ce cas, l'enfant doit être remis à l'enseignant en début de cours et ne pourra être remis en fin de cours qu'à une personne de la liste ci dessous, uniquement à l'intérieur du dojo, et de préférence par la même personne.

- -
- -

Date :

Signature :